



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N°16-2025

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 24/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

Barben
Levrault

ID : 013-211300090-20250410-1620251-BF

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix du mois d'avril à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Franck SANTOS

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Sabine BOUICHET, Noel THOMAS et Michel PUECH

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mélanie HENARD à Maryvonne GASCON

EXCUSÉS ABSENT : Jean COYE et Laurent LAMOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

---oooOooo---

Objet Budget Primitif 2025 de la commune

Est soumis à l'approbation du Conseil le budget primitif qui comporte la reprise des résultats de l'exercice 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 adopté dans la présente séance du conseil municipal,

Vu la délibération du présent conseil décidant de l'affectation du résultat de l'exercice 2024

Entendu l'exposé du rapporteur, Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2025, voté par nature, qui s'équilibre :

- En fonctionnement à **1 729 006.74 €**
- En investissement à **1 631 820.64 €**

PRÉCISE que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 au vu du compte financier unique 2024 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence

La Barben, le 10 avril 2025

Le Maire

Franck SANTOS

Secrétaire de séance

Bernard DEAN



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le _____ de la publication/notification le _____ Fait à La Barben, le _____
Le Maire Franck SANTOS